



Fiche d'inscription 2022-2023

Photo

PPA Lundi 19h30-21h ☐	PPG Mardi 19h30-21h ☐ Jeudi 19h30-21h ☐	PPA & Tumbling Mercredi 19h-20h30 ☐	Tarif : ☐ 50 € Cotisation annuelle ☐ 70 € Carte 10 cours
---	--	---	---

Règlement 120 €	Autorisation parentale	Enveloppe timbrée	Photo	Attestation
☐ Chèque	☐	☐	☐	☐
☐ Espèce				

Licence n° 93098.042

Coordonnées :

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Nationalité :	Lieu de naissance :	Code postal :
		Département :



@

Adresse :

Code postal :

Ville :



Portable gym :

Contact en cas d'urgence



Domicile :



Autorisation Parentale Obligatoire pour les Mineurs Autorisation de Publication de votre Image

Je soussigné (e), _____
responsable légal de l'enfant, _____
à participer aux activités de l'Etoile de Monaco, dont j'accepte le règlement intérieur et, en, outre autorise
l'encadrement à prendre toutes dispositions nécessaires en cas d'accident ou de maladie.
Votre accord est nécessaire pour que le club soit autorisé à photographier votre enfant et à publier ces photos.

OU

Je soussigné (e), _____
accepte / n'accepte pas l'utilisation mon image au sein de l'Etoile de Monaco.
Signature : précédée de la mention "Lu et approuvé"

Règlement intérieur

Je soussigné (e), _____ avoir pris connaissance des
consignes du règlement intérieur et m'engage à les respecter.
Signature du gymnaste :

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETOILE DE MONACO

L'Etoile de Monaco est une association sportive affiliée à la Fédération française de gymnastique et à la Fédération monégasque de gymnastique. Composée de l'ensemble du personnel, entraîneurs, gymnastes et leurs parents, l'association est régie par le présent règlement qui s'applique à l'intérieur des locaux et lors des déplacements.

Ce règlement se veut un juste équilibre entre les droits, les devoirs et les obligations de chacun. Il tend à donner aux gymnastes par l'intermédiaire des adultes chargés de leur formation, de s'entraîner, de participer à des compétitions, de s'épanouir et de développer leur responsabilité.

L'inscription d'un gymnaste au Club de l'Etoile de Monaco vaut, pour lui-même comme pour sa famille, adhésion aux dispositions du présent règlement et engagement de s'y conformer pleinement dans un climat de confiance et de dialogue.

ARTICLE 1 : L'ENCADREMENT

Il se compose d'un entraîneur général et d'entraîneurs spécialisés.

ARTICLE 2 : LE BUREAU

Les membres du Bureau sont tous bénévoles. Il n'y a pas de salarié.

ARTICLE 3 : LE SECRETARIAT

Téléphone/fax : 97.70.33.20

Adresse e-mail : etoile@libello.com

Le secrétariat est ouvert tous les soirs de 18H15 à 19H15.

Les pièces administratives (fiches d'inscriptions, licences, certificats médicaux) nécessaires à la constitution du dossier du gymnaste y sont répertoriées.

Les parents doivent remplir les fiches de renseignements en signalant toute modification d'adresse ou de numéro de téléphone pour que l'on puisse les joindre en cas d'urgence. En règle générale, tout changement de situation doit être signalé dans les plus brefs délais.

ARTICLE 4 : LES HORAIRES

Avant l'entrée dans les locaux de l'Etoile et après la sortie, le gymnaste est sous la responsabilité des parents.

Chaque gymnaste doit respecter les horaires de ses entraînements.

ARTICLE 5 : LIAISON

Il est demandé lors de l'inscription, la fourniture d'enveloppes timbrées à l'adresse des parents ainsi qu'une adresse mail valide.

ARTICLE 6 : LA FREQUENTATION

L'assiduité : seule la maladie est un motif d'absence légitime.

L'inscription à l'Etoile de Monaco implique une participation aux compétitions par équipe.

Le calendrier des compétitions doit être respecté.

Toute absence doit être signalée pour ne pas pénaliser l'équipe.

La ponctualité : comme chaque membre de la communauté sportive, les gymnastes sont tenus à la ponctualité par respect envers les autres et eux-mêmes.

Les horaires doivent être scrupuleusement respectés afin de ne pas perturber les départs lors des compétitions et travail des équipes lors des entraînements.

ARTICLE 7 : LES DROITS ET LES OBLIGATIONS DES GYMNASTES

Les gymnastes ont le droit à l'enseignement de la gymnastique, au respect.

Les gymnastes ont le droit de travailler dans le calme et la sérénité.

Ils doivent avoir le respect de l'ensemble des membres du Club.

Les gymnastes ont le devoir, comme tous les membres de la communauté sportive, d'observer les règles élémentaires de la politesse et contrôler leur langage.

Ils doivent respecter le bâtiment, les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Les gymnastes ne peuvent user d'aucune violence dans les locaux du club et lors des déplacements.

Ils doivent se soumettre aux visites médicales annuelles.

Ils sont tenus à l'obligation d'assiduité et de ponctualité, ils doivent respecter les horaires d'entraînement, le contenu du programme et les modalités de contrôle.

Les portables ne peuvent pas être utilisés dans le gymnase. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

En aucun cas, l'Etoile de Monaco, ne peut être tenu pour responsable des vols et dégradations commis au préjudice des gymnastes, des personnels et des tiers.

ARTICLE 8 : LA SECURITE

Règles de sécurité :

Il est interdit de fumer dans l'établissement.

Il est interdit d'apporter tout objet dangereux ou susceptible d'occasionner des blessures, de tirer, pousser, bousculer, frapper, insulter les camarades, de se livrer à des jeux violents de nature à causer des accidents, de courir à grande vitesse.

De pénétrer dans le bureau sans autorisation.

Les déplacements doivent se faire dans l'ordre et dans le calme.

La surveillance : Entraîneurs et membres du bureau sont chargés de la surveillance des gymnastes.

ARTICLE 9 : LES RISQUES MAJEURS

En cas de d'incendie, de séisme et de nuage toxique, des consignes de sécurité précises déterminent la marche à suivre. Toute personne présente dans les locaux est tenue de s'y conformer.

Les consignes de sécurité sont affichées. Tous les membres du personnel de sécurité du bâtiment en ont connaissance et en informent les personnes présentes.

ARTICLE 10 : LA SANTE

L'enfant qui se blesse recevra les premiers soins sur place. Si un avis médical ou un transfert à l'hôpital s'avère nécessaire, la famille serait prévenue.

En cas d'urgence, les pompiers assureront obligatoirement le transfert du gymnaste au Centre Hospitalier Princesse Grâce de Monaco et le transfert à l'hôpital le plus proche lors des déplacements en compétitions.

ARTICLE 11 : L'ASSURANCE

Lors de l'inscription, une assurance est souscrite auprès de FFG. En cas d'accident dans le cadre de la gymnastique, les parents doivent prendre contact rapidement avec les membres du bureau afin d'établir les déclarations.

L'ETOILE DE MONACO n'est habilitée à intervenir ni dans le règlement ou le remboursement des frais médicaux, ni dans le versement d'aucune indemnisation.

ARTICLE 12 : RELATIONS AVEC LE CLUB

Les entraîneurs restent à la disposition des parents qui manifestent le désir de les rencontrer. Ils pourront le faire après l'entraînement et sur rendez-vous pris au préalable.

Aucun entraîneur ne peut être sollicité pendant les heures d'entraînement. En cas d'urgence, s'adresser à un membre du bureau.

ARTICLE 13 : LE SUIVI EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Chaque gymnaste doit disposer de tout son matériel (maniques, tenues).

Une réunion des parents prévue au mois de septembre permet à l'entraîneur de préciser aux familles le fonctionnement des entraînements et d'aborder les différents projets envisagés.

Les parents peuvent prendre rendez-vous avec l'entraîneur pour discuter du travail de leur enfant. De même, l'entraîneur se doit d'informer les parents en cas de difficultés particulières rencontrées par l'enfant.

Attitudes et accompagnement :

Adultes et enfants se doivent le respect. Pour travailler dans de bonnes conditions et pour le bien-être des enfants, un respect et une confiance réciproques sont nécessaires. Ceci passe par l'acceptation des règles du club imposées par la vie en collectivité.

De même, les gymnastes, comme les familles, doivent s'interdire tout comportement (geste et parole) qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'entraîneur et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

Les punitions peuvent être prononcées par tout membre de l'équipe de l'entraînement en cas de manquements mineurs aux obligations des gymnastes (perturbation de l'entraînement), elles vont de l'observation verbale aux exercices supplémentaires, voire à l'exclusion du cours.

L'Etoile de Monaco se réserve le droit d'avoir recours à des sanctions en cas de manquements graves aux obligations des gymnastes. Elle peut recourir à l'avertissement écrit, à la convocation des parents, à l'exclusion temporaire d'un cours, à l'exclusion définitive.

Les déplacements :

Les déplacements (compétitions extérieures) font partie intégrante des activités du club. Des parents peuvent être sollicités à chaque compétition pour renforcer l'encadrement. Ils doivent prendre soin de tous les enfants du groupe qui leur sont confiés mais qui restent sous la responsabilité de l'entraîneur.

Dans le cadre des activités gymniques, les gymnastes pourront être filmés ou photographiés : ces activités pourront faire l'objet de reportage.

Le présent règlement intérieur a été conçu pour permettre à chaque gymnaste de profiter en toute sérénité de l'éducation et de l'enseignement qui lui sont dispensés.

CHARTRE DE BONNE CONDUITE (à signer par les gymnastes)

Tout déplacement dans les couloirs du gymnase doit se faire dans le calme.

Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée.

Toute absence doit être signalée à l'entraîneur.

L'accès du bureau est interdit en l'absence d'un membre du bureau. Seuls sont autorisés, les gymnastes ayant la responsabilité d'un entraînement.

L'utilisation du téléphone, fax, ordinateur est strictement limitée aux besoins du club.

Les gymnastes sont priés de respecter la bonne tenue des vestiaires et des douches.

Nom du gymnaste :

Signature :

Questionnaire de santé

Qui est concerné ?

Le licencié mineur qui demande à la FFG l'obtention ou le renouvellement de sa licence.

Qui remplit le questionnaire ?

Il est préférable que le questionnaire ci-dessous soit complété par le licencié mineur s'il en est capable. Il est toutefois de la responsabilité des parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale de s'assurer qu'il est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es une fille ☐ un garçon ☐	Ton âge : ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré (e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Attention :

- Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du représentant légal du licencié mineur.
- Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :
 - ⇒ Attestation ci-après à fournir à votre club – Pas de certificat médical.
- Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :
 - ⇒ Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention ou le renouvellement de licence.



Attestation
(Pour les mineurs)

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Représentant légal de l'enfant :

Licence N° Club :

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à sa demande de licence à la FFG pour la saison...../.....

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait à.....le.....

Signature